

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
139 19

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY**

OBJET : Approbation du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain cofinancés par l'ANRU dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain pour Marseille, porté par la Métropole Aix-Marseille Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la Politique de la Ville, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Il s'agit d'approuver la signature du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain cofinancés par l'ANRU dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour Marseille, porté par la Métropole Aix-Marseille Provence (MAMP).

Les signataires de ce protocole sont l'Etat, l'ANRU, l'ANAH, la Métropole, la Ville de Marseille, la Caisse des Dépôts et Consignations, les bailleurs sociaux (13 Habitat, HMP, UNICIL, Erilia, Logirem, Marseille Habitat), l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, le GIP Marseille Rénovation Urbaine, la Région et le Département.

Ce protocole liste les quartiers ayant vocation à bénéficier d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'ANRU, sur le territoire de la MAMP, et en particulier de la Ville de Marseille, à savoir :

- 9 quartiers d'intérêt national, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements les plus importants :

- Centre- ville, Canet, Arnavaux, Jean Jaurès ;
- Air Bel ;
- Malpassé Corot ;
- Frais Vallon, Le Clos, La Rose ;
- Bon Secours, Les Rosiers, Marine Bleue, Grand Saint Barthélémy, Saint Jérôme ;
- La Castellane, La Bricarde, Plan d'Aou, Saint Antoine ;
- Kallisté, La Granière, La Solidarité ;
- La Savine ;
- La Cabucelle ;

- 5 quartiers d'intérêt régional :

- Consolat, Ruisseau Mirabeau ;
- La Calade, Campagne Lévêque ;
- Les Aygalades ;
- Les Tilleuls, La Maurelette ;

- La Visitation-Bassens.

La MAMP porte également une intervention de renouvellement urbain sur le quartier prioritaire du Petit Séminaire.

Le protocole propose, sur la base du bilan du PNRU et en cohérence avec les objectifs poursuivis au titre du volet urbain du contrat de ville, les neuf orientations stratégiques suivantes, déterminantes dans l'organisation du programme d'études et d'ingénierie présenté :

- une production de logements neufs élevée, diversifiée et favorisant un rééquilibrage territorial de l'offre ;
- la mobilité résidentielle ;
- une action renforcée sur le parc ancien du centre et des faubourgs, et sur les copropriétés ;
- le désenclavement et les transports collectifs ;
- le développement économique et l'emploi ;
- un renforcement des équipements des services et de leur accessibilité ;
- le développement durable (propriété, recyclage, maîtrise des dépenses d'énergie...) ;
- une stratégie urbaine à moyen terme ;
- l'implication des habitants dans les futurs projets.

Le présent protocole définit par ailleurs un programme de travail comprenant :

- 14 études dont 7 études thématiques transversales à tous les territoires et 7 études de programmation urbaine et sociale par grands secteurs, au nombre de 4 :
 - Cadran Nord Est- L2 (Frais-Vallon, Le Clos, La Rose, Petit Séminaire/Malpassé Corot/Grand Saint-Barthélémy, Bon Secours, Les Rosiers/Marine Bleue, Saint Jérôme/La Maurelette/Les Ayalades/La Visitation-Bassens) ;
 - Hôpital Nord- Saint Antoine- Mourepiane (Solidarité, Kallisté, La Granière/La Savine/Saint-Antoine, Plan d'Aou, La Bricarde, La Castellane/Consolat, Ruisseau Mirabeau/La Calade, Campagne Lévêque) ;
 - Sud-Vallée de l'Huveaune (Air-Bel) ;
 - Grand Centre-Ville- Grand Port Maritime de Marseille (Centre Ville, Canet, Arnavaux, Jean Jaurès/La Cabucelle) ;
- 16 opérations d'investissement et des prestations d'ingénierie directement liées aux travaux à mener, faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage, non financées par l'ANRU dans le cadre du présent protocole ;
- 10 opérations d'investissement financées dans le cadre du protocole dont 3 sur le secteur Hôpital Nord-Saint Antoine-Mourepiane, 2 sur le secteur Cadran Nord-Est-L2, 1 sur le secteur Sud-Vallée de l'Huveaune et 4 sur le Grand Centre-Ville- Grand Port Maritime.

Le Département ne finance pas les études. Il participe à la conduite de projet et à la coordination des études à hauteur de 280.000 € représentant la valorisation de sa participation annuelle de 70.000 € aux frais de structure du GIP Marseille Rénovation Urbaine pendant quatre ans à compter de 2016.

Au titre des opérations d'investissement financées dans le cadre du protocole, le Département est appelé à hauteur de 227.000 € pour la création, par la Ville de Marseille, d'un équipement socio culturel à vocation intergénérationnelle (centre social Noailles) sur deux sites distincts du 1^{er} arrondissement, prévu en 2 tranches comme suit :

- tranche 1 : 64.000 € pour la réalisation, au 44 de la rue d'Aubagne, d'un accueil collectif de mineurs d'âge 12-18 ans et des bureaux d'accueil individualisé à destination des jeunes, soit 6% du coût total estimé à 1.060.000 €

- tranche 2 : 163.000 € pour la création, à l'intérieur du Domaine Ventre (14, 16 rue Moustier), d'un lieu d'accueil des mineurs d'âge 6-12 ans, soit 6% du coût total estimé à 2.714.000 €

A ce titre seront mobilisés les crédits de droit commun inscrits au titre du partenariat avec la Ville de Marseille à hauteur de 100 M€

Sont également décrites les modalités :

- de l'association des habitants et des usagers au projet de renouvellement urbain;
- de la gouvernance et de la conduite de projet;
- du financement des études, expertises et moyens d'accompagnement du projet, prévus dans le programme de travail susvisé par l'ANRU, l'Anah, la Caisse des Dépôts et d'autres partenaires.

Enfin sont successivement abordées :

- la durée du protocole de préfiguration (jusqu'au 31 décembre 2025) ;
- les conditions de finalisation du projet de convention pluriannuelle de Renouvellement Urbain (points de rendez-vous avec l'ANRU) ;
- les conditions juridiques de mise en œuvre et d'application du protocole de préfiguration.

Vous trouverez en annexe au présent rapport le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain cofinancés par l'ANRU dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain pour Marseille, associé à sa maquette financière.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'approuver le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain cofinancés par l'ANRU dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain pour Marseille, porté par la Métropole Aix-Marseille Provence.

- de m'autoriser à le signer.

Ce rapport ne comporte aucune incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL